



Vehicule vendu d'occasion

Par **quelbazar**, le **11/03/2013** à **16:17**

bonjour,

j'ai achete en 2008 un véhicule avec un kilometrage au compteur de 75000 environ
je vends ce vehicule en mars 2012 avec un kilometrage au compteur de 115000.sur l'acte de
vente je n'ai pas mis-kilometrage non garantis-

la personne qui me l'achete au prix de 2000 euros est le fils d'un garagiste

celui-ci faiquelques frais dessus et la revend 4000 euros (c'est ce qu'il me dit)

le nouveau propriétaire de la voiture qui a donc achete au garage, tombe tres vite en panne
verdict: moteur hs

la personne fait faire une expertise de la voiture par renault (c'est un véhicule renault)

l'expert retrace l'historique du véhicule et déduit que cette voiture a en fait plus de 200000kms
conclusion :pour éviter d'aller en justice, le garage rachete le véhicule mais se retourne contre
moi pour tromperie sur le kilométrage

il souhaiterai une solution amiable et me propose de lui verser 1000 euros -soit la moitié du
prix que je l'ai vendue-sinon il m'assigne en justice

qu'en pensez vous,sachant que je suis de bonne foi et que moi meme j'ai été roulé lorsque j'ai
acheté cette voiture mais qu'aujourd'hui, je n'ai aucun moyen de prouver ma bonne foi

merci si vous pouvez me donner le bon conseil